

Décision DG 2024/036

**DECISION PORTANT COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Le Directeur,**

Vu les articles L.1112-3 et R. 1112-81 à 86 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article 183 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des établissements de santé ;

Vu la désignation des représentants de la Commission Médicale d'Établissement (CME) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 17 décembre 2020 ;

Vu la désignation des représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 19 janvier 2021 ;

Vu la désignation de la présidente de la Commission Des Usagers (CDU), en sa séance du 02 février 2023 ;

Vu la désignation du vice-président de la Commission Des Usagers (CDU) en sa séance du 07 septembre 2023 ;

Vu la désignation des représentants du Comité Social d'Établissement (CSE) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 25 avril 2023 ;

Vu la désignation des représentants des usagers dans les Commissions Des Usagers des établissements de santé du Directeur Général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté en date du 25 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins et Coordinatrice générale des soins à l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire en qualité de Coordinatrice générale des soins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## DECIDE

La composition nominative de la Commission Des Usagers de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

### ARTICLE 1 : MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE

#### Président et Vice-Président

- Madame Michèle THEVENOT, Représentant des Usagers (UNAFAM 71), Présidente
- Monsieur Philippe LEQUIEN, Directeur, Vice-Président

#### Membre de la CME représentant le Président de la CME

##### Titulaire :

- Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

##### Suppléante :

- Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

#### Médiateurs médicaux

##### Titulaire :

- Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

##### Suppléante :

- Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

#### Médiateurs non-médicaux

##### Titulaire :

- Monsieur Luc GESLIN, Responsable de la GAP

##### Suppléante :

- Madame Nadine MARGUIER, Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs

#### Représentants des usagers

##### Titulaire :

- Monsieur Jean-Paul GUYOT, Représentant des usagers (UDAF 71)

##### Suppléant :

- Monsieur Bernard DROCHE, Représentant des usagers (ENTRAID'ADDICT 71)

##### Titulaire :

- Madame Michèle THEVENOT, Représentant des usagers (UNAFAM 71)

##### Suppléant :

- Monsieur Denis LESTRADE, Représentant des usagers (UNAFAM 71)

### **Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques**

Titulaire :

- Madame Delphine LACROIX, Cadre de Santé, Pôle « *Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale* »

Suppléante :

- Madame Mélanie MONNOT, Cadre de Pôle, Pôle « *Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale* »

### **Représentants du Comité Social d'Établissement**

Titulaire :

- Madame Elise MARTIN

Suppléant :

- Poste vacant

### **Représentants du Conseil de Surveillance**

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

### **ARTICLE 2 : MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE**

- Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins, Coordinatrice générale des soins et Directrice du service qualité et gestion des risques ou son représentant
- Madame Sonia FAVIER, Responsable de la qualité et gestion des risques ou son représentant
- Madame le Docteur Raphaële FERAL, Médecin DIM (Département d'Information Médicale)
- Les collaborateurs choisis par le Directeur
- Toute personne conviée par le Président en raison de sa compétence sur les questions à l'ordre du jour

### **ARTICLE 3 : DUREE DES MANDATS**

La durée du mandat du président est fixée à trois ans, renouvelable deux fois à compter du 02 février 2023.

La durée du mandat du vice-président est fixée à trois ans, renouvelable deux fois à compter du 07 septembre 2023.

La durée du mandat des représentants des usagers titulaires, Madame Michèle THEVENOT et Monsieur Jean-Paul GUYOT, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 10 novembre 2022.

La durée du mandat de Monsieur Denis LESTRADE, représentant des usagers suppléant est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 10 novembre 2022.

La durée du mandat de Monsieur Bernard DROCHE, représentant des usagers suppléant est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 20 avril 2022.

La durée du mandat des médiateurs médicaux, Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER et Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 17 décembre 2020.

La durée du mandat de la représentante du Comité Social d'Établissement, Madame Elise MARTIN, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 25 avril 2023.

Celui des autres membres prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision prend effet dès sa signature et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

La présente décision sera notifiée aux intéressés.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sevrey, le 19 septembre 2024

Le Directeur,  
Philippe LEQUIEN



**Diffusion :**

Membres de la CDU  
Registre des décisions  
Affichage à la GAP  
ARS Bourgogne-Franche-Comté